

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

*
*

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**6 – MANDATS & PROGRAMMES
TRAM GARONNE – T1**

6.2 – Rapport d'état d'avancement de l'opération : approbation du rapport

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé le programme de la « liaison Arènes - Grand Rond », appelé également ligne « Garonne ».
- Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, le Comité Syndical du SMTTC a décidé de confier à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études et travaux du réseau de tramway.
- Par délibération D.2010.07.12.6.1 du 12 juillet 2010, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé l'avant-projet de la ligne « Garonne » et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 103,7 millions d'euros HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 7 millions d'euros HT de prévisions pour aléas.
- Par délibération D.2011.03.28.5.13 du 28 mars 2011, le Comité Syndical du SMTTC, par Déclaration de Projet, a confirmé l'intérêt général du projet et son intention de réaliser la « Ligne Garonne » de tramway, lequel a été rendu compatible avec le PLU du Grand Toulouse – Ville de Toulouse.
- Par délibération D.2012.03.22.4.1 du 22 mars 2012, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé le rapport d'avancement de l'opération et les modifications de programme associées et a arrêté l'enveloppe financière à 109,3 millions d'euros HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 7 millions d'euros HT de prévisions pour aléas. Par ailleurs, compte tenu de la décision administrative, relative à la suspension des travaux entre juin et octobre 2011 suite à un recours administratif contre la DUP, la mise en service a été reportée à la fin du 1^{er} trimestre 2014.
- Par délibération D.2013.07.11.11.1 du 11 juillet 2013, le Comité Syndical du SMTTC a approuvé le rapport d'avancement de l'opération et les modifications de programme associées, suivantes et confirmé l'enveloppe financière à 109,3 millions d'euros HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) avec une réduction de la part de provisions pour aléas du montant de 7 millions d'euros à 3,2 millions d'euros HT. Par ailleurs, la date de mise en service était avancée au 20 décembre 2013.

1- Planning de l'opération

Procédures administratives :

La Préfecture de la Haute Garonne a délivré l'arrêté concernant le dossier relatif aux essais (DAUTE) le 14 octobre 2013. Les essais se sont déroulés à partir de cette date jusqu'au 06 décembre 2013, date du début de la marche à blanc.

Le Dossier de Sécurité finalisé avec le résultat des essais a été transmis par la SMAT à la Préfecture de la Haute Garonne le 10 décembre 2013.

La Préfecture de la Haute Garonne a délivré l'arrêté approuvant la mise en exploitation de la ligne « Garonne » le 18 décembre 2013.

Travaux :

La majeure partie des travaux a été réceptionnée dans le courant du dernier trimestre de l'année 2013.

Les travaux liés au système de transport qui bénéficient d'une période de vérification pendant l'exploitation de la ligne sont actuellement en cours de réception.

Les travaux situés sur le chemin critique de l'opération liés au renforcement des ouvrages du pont Saint Michel, dont l'achèvement conditionnait la mise en service, ont été réceptionnés le 13 décembre 2013.

La mise en service de la ligne « Garonne » est effective depuis le 20 décembre 2013.

Levée des réserves :

Depuis le début de l'année 2014, les réserves notifiées avec les réceptions des travaux font l'objet de diverses interventions par les entreprises concernées qui sont rendues plus difficiles du fait qu'elles sont réalisées avec une ligne en exploitation.

L'objectif fixé pour la levée des réserves est cependant de 80 % à la fin du mois de juin 2014. Cet objectif est tenu malgré les difficultés contractuelles mentionnées au chapitre 3 ci-après.

Certaines réserves resteront toutefois à lever après cette date dont parmi les plus importantes :

- la reprise du pavage au droit des rails au niveau du carrefour Lafourcade,
- l'évacuation des eaux de pluie sur les trottoirs du pont Saint Michel, sur les trottoirs et la piste cyclable du boulevard Déodat de Séverac et sur la voirie de l'avenue de Muret.

2- Améliorations apportées au projet

En parallèle de la levée des réserves, des travaux destinés à apporter des améliorations au projet ou à parachever certaines prestations se sont déroulés et vont continuer sur une grande partie de l'année 2014.

Les améliorations les plus importantes réalisées à ce jour sont les suivantes :

- reprise du fonctionnement de la Signalisation Lumineuse de Trafic sur les principaux carrefours suite à la mise en place de nouveaux équipements afin de fluidifier la circulation routière aux heures de pointe,
- mise en place d'une fontaine sur la place Emile Male,
- réalisation d'une aire de livraison au lycée des Arènes,
- complément de mobilier urbain, en particulier au droit du lycée Déodat de Séverac,
- réalisation des aménagements d'espace public au niveau des 203 et 250 avenue de Muret,
- réfection des espaces verts et ajout de bandes de galets en carrefour afin de dissuader les intrusions de véhicules sur la plateforme.

En complément à ces travaux d'amélioration dont le budget est inclus dans l'enveloppe financière de l'opération, le SMTC établit un recensement des demandes de travaux d'ajustements finaux.

3- Gestion contractuelle des marchés

Ce projet a connu des difficultés administratives et techniques très contraignantes :

- Le recours sur la DUP : cette procédure judiciaire qui s'est conclue au Conseil d'Etat a retardé l'opération d'une année ;
- des changements de programme importants en cours de travaux : prise en compte en juillet 2012 des orientations d'aménagement du projet Centre Ville conduit par le Professeur Busquets :
 - insertion centrale du tramway sur le pont Saint Michel ;
 - aménagement du carrefour Fer en Cheval en giratoire ;
 - mesures conservatoires sur les allées Jules Guesde et Paul Feuga pour réserver la possibilité d'insérer le tramway en position centrale par la création d'une voirie latérale supplémentaire ;
 - augmentation de l'entre-axe des voies du tram pour permettre une circulation des bus sur la plate-forme tram.
- la découverte de désordres importants sur le pont Saint Michel qui ont nécessité des réparations plus conséquentes que celles identifiées dans le diagnostic fourni par les services de l'Etat à l'occasion du transfert de domanialité à la Communauté Urbaine : appareils d'appuis endommagés, présence de fissures des poutres, affouillement des fondations ;
- des difficultés constantes avec la maîtrise d'œuvre : défaut de conception, faiblesse des études (nécessité de renforcer le pont Saint Michel non identifiée lors des études d'AVP), absence de contrôle des travaux ;
- des difficultés très importantes avec un groupement d'entreprises sur le secteur avenue de Muret et boulevard Déodat de Séverac : qualité des ouvrages réalisés critiquable, non-respect du planning, dépassement des quantités dans un secteur n'ayant pas subi de modifications ;
- une mise en redressement judiciaire de l'entreprise en charge des espaces verts.

Le cumul de ces difficultés se traduit concrètement par :

- un contentieux lourd avec un groupement d'entreprises et le maître d'œuvre : procédure judiciaire de conciliation en cours ;
- des difficultés dans la réception de certains ouvrages ;
- des dépassements de quantités importants se traduisant par des avenants ;
- des difficultés à solder certains marchés du fait de la contestation par le maître d'ouvrage du paiement de prestations jugées inopportunes.
- de probables autres procédures de conciliation pour traiter des réclamations importantes.

A ce jour, la quasi-totalité des demandes de rémunérations complémentaires des entreprises est connue et est en cours de règlement contractuel.

Mêmes si elles sont encore, soit en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre, soit en cours de négociation avec les entreprises, il peut être considéré, sauf désaveux significatif sur les procédures judiciaires en cours, que le budget de l'opération est respecté.

4- Budget de l'opération

Maintien du budget

Il est proposé de ne pas augmenter le budget de l'opération, la part de provisions pour aléas d'un montant de 3 200 000,00 € HT étant jugée nécessaire et suffisante au traitement des améliorations apportées au projet, sous réserve de la maîtrise des demandes de rémunération complémentaire des entreprises

Evolution globale

L'enveloppe financière initiale de l'opération était de 98,2 M€ HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 12 M€ HT de provisions pour aléas.

L'enveloppe financière prévisionnelle a été portée lors de l'approbation de l'Avant-projet (juillet 2010) à 103,7 M€ HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 7 M€ HT de provisions pour aléas. L'augmentation de budget de 5.5 M€ HT se justifiait par :

- Les travaux de comblement de la trémie Saint Michel, pour un montant de 2M€HT, non prévus dans le programme initial ;
- Les travaux de réparation du pont Saint Michel, pour un montant de 3,5 M€ HT. Ce montant de travaux correspond à la soulte versée par l'Etat à la Communauté Urbaine lors du transfert de l'ouvrage. Ce montant était supposé rémunérer les travaux de réparation du pont : remplacement d'appareils d'appuis, réparation des affouillements sur certaines piles, rénovation de l'étanchéité de l'ouvrage. Ce montant s'est révélé par la suite largement insuffisant.

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée au stade Projet (mars 2012) était de 109,3 M€ HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 7 M€ HT de provisions pour aléas. L'augmentation de budget de 5,6 M€ HT se justifiait par les principaux postes suivants :

- les travaux de renforcement du pont Saint Michel, pour un montant de 3 M€ HT. Ces travaux, non identifiés en phase études, consistent en la mise en place de précontrainte additionnelle pour renforcer l'ouvrage à la flexion longitudinale et de matériaux composite pour le renforcer à l'effort tranchant. La découverte de fissures sur l'ouvrage, combinée à l'application de nouveaux règlements de calcul ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'ouvrage.
- la levée des réserves émises par la Commission d'Enquête dont notamment l'élargissement de la trémie de croisement avec les voies ferrées du boulevard Déodat de Severac pour permettre le franchissement dénivelé des deux roues. Montant de 1,3M€ HT.
- la mise en œuvre d'aménagements complémentaires tels que la mise en place d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite au droit de la sous-station électrique de Rapas, création d'une piste cyclable sur la digue, l'extension de la reprise de l'assainissement pluvial. Montant 1,3M€ HT

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée au stade Travaux (mai 2013) et confirmée au présent rapport d'avancement est de 109,3 M€ HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) y compris 3,2 M€ HT de provisions pour aléas. Il convient de noter que la modification de programme relative à la modification d'insertion du tramway (prise en compte du projet centre ville du professeur Busquets), n'a pas fait l'objet d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'état d'avancement de l'opération ligne « Garonne ».

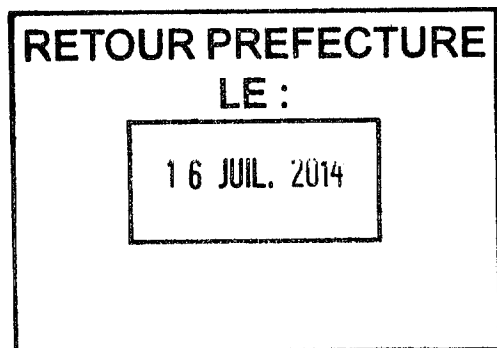
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne « Garonne ».

ARTICLE 2 : CONFIRME l'enveloppe financière prévisionnelle à 109,3 millions d'euros HT hors matériel roulant (valeur novembre 2008) avec une part de provisions pour aléas de 3,2 millions d'euros HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES